



QUINZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Groupe de travail sur la  
dimension sociale de la mondialisation**

**Rapport oral du président du groupe de travail,  
l'Ambassadeur Jean-Jacques Elmiger (Suisse)**

1. La première partie de la réunion a été consacrée à des discussions avec M. Mike Moore, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et M. Alfredo Atanasof, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de l'Argentine.

**Discussions avec M. Mike Moore, Directeur général  
de l'Organisation mondiale du commerce**

2. Après avoir été présenté par M. Somavia, le Directeur général de l'OMC, M. Moore, s'est adressé aux membres du groupe de travail sur le thème de l'impact de la libéralisation du commerce sur l'emploi<sup>1</sup>. Approuvant l'appel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en faveur d'une collaboration plus étroite entre les institutions multilatérales, il s'est félicité de l'initiative prise par l'OIT de créer une commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et du champ d'action que cette commission offre aux secrétariats de l'OMC et de l'OIT pour poursuivre leur collaboration sur des sujets tels que la libéralisation du commerce et l'emploi. Il a réaffirmé l'attachement de l'OMC au respect des normes du travail reconnues sur le plan international et sa conviction que l'OIT est l'organe compétent pour traiter de ces questions. Le mandat de l'OMC est principalement axé sur l'établissement d'une série de règles reconnues pour la conduite ordonnée du commerce, que le lancement du cycle de négociations pour le développement de Doha a fait sensiblement avancer. Une condition essentielle du succès est l'amélioration de la capacité des pays en développement de participer au cycle de négociations grâce à un renforcement de l'assistance technique, et des annonces de contributions financières importantes à l'appui de ces travaux ont été faites récemment. L'OMC est attachée à améliorer la transparence et elle organisera au

<sup>1</sup> Le texte du discours de M. Moore sera disponible en anglais, espagnol et français sur le site [www.ilo.org](http://www.ilo.org). Il figure déjà sur le site de l'OMC [www.wto.org](http://www.wto.org).

mois d'avril un symposium ouvert à la société civile. De manière générale, la libéralisation du commerce, parce qu'elle abaisse les prix à la consommation et permet la réaffectation des facteurs de production à des activités à plus forte productivité, est favorable aux travailleurs. Cependant, certains peuvent être désavantagés de façon permanente par une réorientation de la demande de certains types de main-d'œuvre, par exemple celle qui occupe des emplois non qualifiés dans les pays industriels. Néanmoins, les gains globaux permettent à ces travailleurs d'obtenir une compensation si des mécanismes de redistribution adaptés sont en place. D'autres peuvent être aux prises avec des difficultés à court terme pour trouver un nouveau travail, mais, si le marché du crédit, le marché du travail et les filets de sécurité sociale fonctionnent bien au niveau national, ils peuvent rendre la situation moins difficile. Globalement, l'OMC estime qu'avec les politiques et les institutions nationales appropriées tout le monde peut tirer profit de la libéralisation du commerce. La démocratie est un élément déterminant de la réalisation du potentiel de la libéralisation des échanges, mais elle est fragile dans beaucoup de pays et doit être soutenue par la croissance. Le défi ne consiste donc pas à permettre aux forces négatives qui luttent contre la mondialisation et la libéralisation des marchés de triompher, mais à remettre l'accent sur des valeurs telles que l'universalisme et la solidarité.

3. Commentant les remarques de M. Moore, le porte-parole des employeurs, M. Funes de Rioja, a dit partager son optimisme quant au potentiel d'amélioration du bien-être des individus que recèlent la libéralisation du commerce et le cycle de négociations de Doha, surtout dans les régions jusqu'ici exclues du processus de mondialisation. Il a réaffirmé l'attachement de son groupe aux principes et droits fondamentaux au travail. Convenant qu'il faut faire plus pour ouvrir les marchés et réduire les subventions, en particulier dans les secteurs du textile et de l'agriculture, il a souligné l'importance de la mise en valeur des ressources humaines lorsque l'on répond aux préoccupations relatives à l'emploi et à l'équité. Des systèmes de gouvernance stables et démocratiques sont essentiels à l'élaboration des politiques nationales et internationales coordonnées qui sont nécessaires pour que la libéralisation du commerce soit réussie, et l'OMC comme l'OIT peuvent faciliter ce processus. Au nom du groupe des travailleurs, Lord Brett, tout en se faisant l'écho de nombreux points soulevés par les employeurs, a aussi constaté beaucoup de contradictions, en particulier entre la théorie et la pratique de la libéralisation du commerce. Les syndicats ne sont pas protectionnistes, mais ils doivent souvent trouver des réponses aux problèmes des travailleurs qui perdent leur emploi en raison des variations des flux d'échanges et que menacent le chômage et la dislocation de la communauté. La vision qu'a M. Moore des mécanismes de redistribution compensatoires est excellente en théorie mais souvent absente dans la pratique. Lord Brett est également convaincu que la libéralisation des échanges et des marchés de capitaux restreint la capacité des systèmes fiscaux de financer ces transferts. L'OMC devrait être mieux à même de participer à l'effort de coordination des réponses internationales à la mondialisation par le système multilatéral. Trop souvent, les gouvernements adoptent des positions contradictoires dans différentes organisations, ce qui entraîne des frustrations qui se sont cristallisées autour de l'OMC. Les organisations d'employeurs et les syndicats ont parfois le sentiment que leurs efforts pour fournir des avis constructifs à l'intérieur du système ont moins d'impact que les manifestations organisées à l'extérieur. Le groupe des travailleurs souhaite que le cycle de négociations de Doha réussisse, surtout pour ce qui est de l'effort pour réduire, par exemple, la protection par les pays industriels des marchés agricoles, mais Lord Brett reste préoccupé par le fait que les droits fondamentaux des travailleurs doivent encore être renforcés.
4. Répondant aux groupes, M. Moore a convenu que trop souvent certains groupes de travailleurs supportent le coût de l'ajustement et que ce problème doit être traité. Cependant, nombreux sont les membres de l'OMC qui pensent qu'il ne revient pas à cette organisation de traiter ces questions, lesquelles n'entrent pas dans son domaine de compétence. Pour travailler plus étroitement ensemble au sein du système multilatéral, il

faut mieux se préparer et renforcer la confiance. A propos du symposium ouvert à la société civile, M. Moore a espéré que ce type d'activité en viendra à être intégré dans les activités principales de l'OMC, mais il est tout aussi urgent d'aider la trentaine de gouvernements qui ne sont pas représentés à Genève à avoir un meilleur accès au processus de négociation. A cet égard, M. Moore est heureux de la création d'un centre de conseils juridiques indépendant pour les pays en développement, qui aidera les pays parties à des litiges commerciaux.

## **Discussions avec M. Alfredo Atanasof, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de l'Argentine**

5. Après avoir remercié M. Moore de sa participation fort appréciée au groupe de travail, j'ai invité M. Somavia à présenter M. Alfredo Atanasof, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale d'Argentine. M. Atanasof a exposé la crise qui frappe l'Argentine et la réponse du gouvernement comme indication des questions traitées par le groupe de travail<sup>2</sup>. L'actuelle mondialisation, fondée sur les nouvelles technologies de l'information, produit une transformation culturelle et sociale qui s'accompagne d'un creusement du fossé entre pays en développement et pays développés et de la prédominance des capitaux de financement sur les investissements productifs. Le défi consiste à restructurer les économies selon les principes de la compétitivité, de la productivité, de l'apprentissage continu et du respect des droits fondamentaux des travailleurs. Le tripartisme est un outil fondamental pour assurer l'équité sociale, les investissements productifs et des politiques sur le travail décent. L'Argentine a suivi les orientations préconisées par les institutions financières internationales, à savoir: déréglementation, y compris des marchés du travail, privatisation, libéralisation du commerce et stabilité monétaire grâce à la convertibilité du peso à un taux fixe par rapport au dollar. Toutefois, depuis la mise en route de cette stratégie il y a dix ans, le chômage a triplé et le secteur informel sans protection sociale, occupe désormais 40 pour cent de la main-d'œuvre. Les conflits sociaux et les grèves se sont multipliés de façon inquiétante. Déterminée à ne pas renouer avec les systèmes de semi-autarcie appliqués par le passé, l'Argentine entend édifier une économie de marché solide et moderniser l'Etat mais elle a besoin pour cela d'une aide internationale. Un nouveau pacte social international fondé sur les normes de l'OIT, et en particulier les huit conventions fondamentales, est indispensable pour renforcer la cohésion sociale et assurer la dignité des travailleurs. Il est essentiel d'établir une coopération entre travailleurs et employeurs dans le cadre d'un nouveau «monde du travail» car la flexibilité par voie de négociation est cruciale pour faire face aux problèmes considérables du chômage et de la pauvreté auxquels l'Argentine est confrontée<sup>3</sup>. Une table ronde tripartite convoquée par le Président ainsi que par l'Eglise catholique et le PNUD œuvre depuis deux mois et a abouti à un certain nombre d'accords importants visant, par exemple, à favoriser les investissements à fort coefficient de main-d'œuvre et les échanges des petites et moyennes entreprises. Des programmes concernant la protection contre le chômage, la formation, les pensions et l'action contre l'exclusion sociale ont été planifiés, et la négociation collective figure désormais parmi les objectifs prioritaires. Le Congrès national institutionnalisera prochainement le dialogue social au sein d'un Conseil économique et social. Son ministère et l'OIT signeront sous peu un accord de coopération visant à appuyer une série de

<sup>2</sup> Le texte intégral de l'allocation du ministre Atanasof figurera sur le site Web de l'OIT [www.ilo.org](http://www.ilo.org) en espagnol, en anglais et en français.

<sup>3</sup> Le ministre a fait circuler un document en espagnol contenant des statistiques sur la situation de l'emploi, qui peut être obtenu sur demande auprès de l'OIT.

mesures pouvant servir à faire face à la situation de crise. L'Argentine a vivement apprécié les efforts accomplis par le Directeur général et par son personnel dans la région et au siège, notamment pour faciliter la poursuite de l'aide financière internationale en faveur des programmes sociaux et du travail.

6. M. Funes de Rioja, prenant la parole au nom du groupe des employeurs, a remercié le ministre de sa déclaration qui, à son sens, contient de nombreux éléments devant permettre de sortir de la crise, et en particulier l'accent mis sur la croissance et l'emploi dans le cadre du dialogue social. La récession est profondément enracinée et constitue une source potentielle de discordes. Le retour à un développement durable doit reposer sur des valeurs communes et sur des objectifs sociaux, politiques et économiques qui soient conciliables. Les employeurs estiment que la mondialisation peut contribuer de façon positive à la reprise mais elle exige une coopération entre le capital et la main-d'œuvre. Il faut emprunter la voie de la construction tripartite pour restaurer une crédibilité interne et externe afin de surmonter la crise. M. Daer, représentant des travailleurs de l'Argentine, a mis en lumière l'impact de l'instabilité financière internationale sur son pays et les coûts sociaux exorbitants qui en résultent. Il perçoit un lien direct entre les politiques des organisations financières internationales que l'Argentine a adoptées et l'effondrement du secteur de production, le chômage massif, l'aggravation de la pauvreté et l'accentuation de l'écart entre les revenus. Le système démocratique s'est détérioré et le contrat social s'est rompu. Les partenaires sociaux ont un rôle central à jouer dans la reconstruction de même que l'aide de la communauté internationale et de l'OIT en particulier, qu'il a remerciée d'avoir pris des mesures rapides face à la situation. Lord Brett, au nom du groupe des travailleurs, a évoqué en outre la nécessité impérieuse d'accorder une aide financière internationale à l'Argentine. Comme le Directeur général de l'OMC l'a déclaré précédemment, les démocraties fragiles sont menacées par l'absence de croissance et par les obstacles qui entravent l'accès aux marchés. Le type de stratégie proposé par les institutions financières internationales a échoué en Argentine et, si l'on veut éviter de nouvelles crises, il convient de revoir la façon d'intégrer les politiques sociales et économiques.
7. Lors de la discussion qui a suivi, les gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et d'autres encore ont exprimé leur inquiétude et leur solidarité à l'égard du peuple argentin, leur satisfaction devant la promptitude de l'OIT à réagir aux demandes de coopération présentées par les autorités et leur aspiration à une action rapide des institutions financières internationales. Pour un certain nombre d'orateurs, la situation en Argentine soulève toute une série de sujets de préoccupation quant à la façon d'aborder la dimension sociale de la mondialisation. Rares sont les pays en développement qui ont les moyens financiers de prendre en charge les mécanismes sociaux que M. Moore a jugé nécessaire de mettre en place pour supporter le fardeau de l'ajustement imposé par la libéralisation des échanges, et, en l'absence de ressources accrues pour le développement, un grand nombre de ces pays ont d'énormes difficultés à assumer l'impact social provoqué par l'ouverture de leur économie. La protection des marchés des pays industriels constitue un obstacle pour les exportations des pays en développement et porte préjudice à la production également sur les marchés intérieurs, en particulier dans l'agriculture. Les faibles prix des produits de base et la structure des marchés de ces produits ont pour effet de réduire les revenus et les investissements dans le monde en développement. Les modèles de déréglementation interne et externe sont également inopérants dans d'autres pays qui, à l'instar de l'Argentine, accusent une hausse du chômage et de la pauvreté malgré les efforts importants déployés pour assurer leur stabilité financière. Des mesures plus directes telles que la création d'emplois qui génère une réduction de la pauvreté doivent être prises car la libéralisation ne peut apporter automatiquement un travail décent aux populations des pays en développement. Un certain nombre d'orateurs ont fait valoir que la compétence des institutions spécialisées doit être respectée, et, en particulier, le mécanisme de règlement des différends de l'OMC ne peut servir à d'autres fins, par

exemple dans le domaine du travail ou de l'environnement. L'OIT et sa nouvelle commission ont un rôle déterminant à jouer dans l'élaboration de politiques intégrées garantissant que des gouvernements de droite et de gauche ne suivent pas des orientations contradictoires.

8. Répondant à la discussion, M. Atanasof a remercié le groupe de travail d'avoir manifesté sa solidarité. Comme son Président l'a déclaré, le moment est venu pour l'Argentine d'édifier une alliance solide entre l'Etat et les forces productives de la société. Le dialogue social est un élément central du profil stratégique que le pays adoptera dans les années à venir. L'effet conjugué des perturbations économiques internationales et des déséquilibres sociaux internes ne s'observe uniquement en Argentine, ce qui confère une importance primordiale à la réponse apportée par le système multilatéral, et en particulier à la contribution de l'OIT à l'établissement d'un lien entre les programmes sociaux et économiques.
9. Pour clore cette séance, j'ai noté que le groupe de travail a appuyé les mesures prises par l'OIT pour aider l'Argentine à surmonter la crise. J'ai également suggéré d'appeler l'attention du Directeur général de l'OMC sur les observations et les questions soulevées pendant le débat de manière à favoriser la poursuite de la coopération et du dialogue entre l'OIT et l'OMC.

## La libéralisation du commerce et l'emploi

10. La seconde partie de la session s'est ouverte sur une discussion du groupe d'étude consacrée au document GB.282/WP/SDG/2, déjà présenté en novembre, et à la version actualisée du document GB.283/WP/SDG/1. Le premier intervenant était M. Kozul-Wright (CNUCED), qui a rappelé les principales conclusions du document qu'il avait présenté en novembre<sup>4</sup>. Il a également analysé une nouvelle tendance à la dissociation entre les échanges et la croissance dans bon nombre de pays en développement. Premièrement, les chaînes internationales de production créées par les entreprises internationales occupent une place essentielle dans le secteur des pièces et composants électriques et électroniques, dans les industries textiles et vestimentaires ainsi que pour certains autres produits à forte intensité de main-d'œuvre, l'industrie automobile et les moyens de transport. Ces chaînes réalisent de gros bénéfices avec des capitaux relativement mobiles, mais pour les pays en développement situés à l'extrémité la moins valorisante du processus de production à forte intensité de compétence et de capital, les perspectives sont très limitées. Deuxièmement, les termes de l'échange se sont dégradés dans le secteur manufacturier entre les marchandises produites par les pays en développement et celles produites par les pays développés. Troisièmement, la plupart des marchés des produits exportés par les producteurs du Nord sont de structure hautement oligopolistiques et imposent des droits d'entrée élevés aux nouveaux concurrents. En comparaison, les exportateurs des pays en développement se trouvent généralement sur des marchés hautement compétitifs, en compagnie de nombreux nouveaux venus, parmi lesquels, ces dernières années, quelques grands producteurs peu qualifiés issus de pays en développement, marchés où les pays ont peu de latitude pour se retirer. Ainsi est apparu le risque d'une concurrence excessive sur des marchés à forte intensité de main-d'œuvre, intensifiée par la structure des marchés du travail dans les pays en développement, où la concurrence entre les entreprises s'exprime à travers la flexibilité des salaires. Il y a trois manières de régler ce type de problème. La première consiste à ouvrir davantage le marché aux produits fabriqués par les pays en développement, étant cependant entendu qu'un programme cohérent de développement

<sup>4</sup> Disponible sur demande.

national exige d'autres types de mesures pour tirer parti d'une telle ouverture. La deuxième consiste à élargir l'espace politique pour permettre aux pays en développement de renforcer leur capacité industrielle et de rivaliser plus efficacement avec les producteurs des pays développés en ce qui concerne les produits de plus haute technologie et à plus forte intensité de recherche-développement. Récemment, cet espace politique s'est réduit. La dernière méthode consiste à alléger la dette et certaines des contraintes extérieures auxquelles les pays en développement sont confrontés.

- 11.** M. Bacchetta (OMC) a rappelé les principales conclusions du document que le secrétariat de l'OMC avait présenté en novembre et qui avait été résumé auparavant par M. Moore<sup>5</sup>. La libéralisation des échanges a modifié la structure de l'emploi, mais il est fort probable que le nombre total d'emplois dans l'économie ne changera guère. Cependant, la libéralisation des échanges peut se traduire par une réduction permanente de la demande de certains types de travailleurs, par exemple la demande de travailleurs peu qualifiés dans les pays industrialisés. Cependant, étant donné que l'ensemble de l'économie tire profit de cette évolution, il serait envisageable d'indemniser ces travailleurs grâce à des mécanismes de redistribution. Un autre effet à court terme de la libéralisation des échanges est le risque pour certains travailleurs de perdre leur emploi et de rester un certain temps au chômage avant de trouver un autre emploi; cependant, un marché performant de l'emploi et du crédit, combiné à des filets de sécurité sociale, peut contribuer notablement à réduire ces coûts. Le calendrier et le rythme de la libéralisation des échanges peuvent influencer sur le bon déroulement de l'ajustement, mais la réduction des barrières commerciales a été entreprise progressivement selon un système d'application progressive, assorti de soupapes de sûreté. Bref, si les politiques nationales sont bien conçues et si l'on met en place les institutions nécessaires, chacun devrait tirer profit de la libéralisation des échanges.
- 12.** Le représentant du Directeur général (M. Lee) a également rappelé au groupe de travail les principaux points du document présenté en novembre (GB.282/WP/SDG/2), et plus particulièrement ses incidences politiques. Ce document, conjointement avec le document actualisé GB.283/WP/SDG/1, passe en revue les récentes études théoriques et empiriques réalisées sur les liens entre la libéralisation des échanges et l'emploi. Les conclusions sur les conséquences de l'expansion du commerce mondial pour l'emploi dans différents pays sont difficiles à dissocier des nombreux autres facteurs influant sur le marché du travail. Cependant, on a constaté que les effets sur l'emploi différaient fortement d'un pays à l'autre, ce qui donne à penser que les facteurs spécifiques aux pays et les facteurs aléatoires jouent un rôle important dans l'évaluation des effets de la libéralisation des échanges sur l'emploi. Ce point de vue est corroboré par les études par pays que l'OIT a menées sur la relation entre le commerce et l'emploi et que le groupe de travail a examinées voici quelques années. Au sujet des incidences politiques, ce document soutient que les avantages tirés du commerce sont indéniables, comme d'ailleurs le coût du protectionnisme, de sorte que la question n'est pas de savoir si les pays doivent essayer de tirer profit d'un commerce libéralisé, mais de savoir comment tirer profit de cette libéralisation. Quant au choix de politique, il ne s'agit pas simplement de choisir entre la substitution des importations et un commerce intégralement libéré, car des positions intermédiaires sont défendables d'un point de vue économique, selon les circonstances. Permettre aux pays en développement marginalisés d'accéder plus largement au marché est une priorité élevée, mais il importe tout autant que ces mesures s'accompagnent de mesures nationales soutenues par des programmes efficaces d'aide extérieure visant à surmonter les contraintes liées à l'offre, qui risquent de nuire à l'expansion des exportations dans les pays les moins avancés. L'une des conditions essentielles est la gouvernance démocratique, transparente et compétente d'une économie de marché

<sup>5</sup> Disponible sur demande.

performante, notamment en ce qui concerne le rôle de facilitation que jouent les droits fondamentaux des travailleurs dans la qualité de la gouvernance et la répartition plus équitable des fruits de la croissance économique. Ces droits peuvent contribuer de diverses façons à l'amélioration de l'efficacité économique; l'élimination de la discrimination et du travail des enfants assurent une utilisation plus efficace des ressources humaines; le dialogue social, favorisé par ces droits, contribue à la stabilité macroéconomique; et le soutien aux réformes économiques crée un environnement où la coopération entre patrons et travailleurs en vue de l'amélioration de la productivité supplante les conflits stériles du travail. D'autres éléments de la stratégie de l'OIT en faveur du travail décent aident aussi notablement les pays à optimiser les avantages de la libéralisation des échanges sur le plan de l'emploi: éducation et formation, politiques d'intervention sur le marché du travail, renforcement de la protection sociale, politiques en faveur d'une croissance à plus forte intensité d'emploi, en particulier dans les pays à faible revenu. Il convient, d'une manière générale, de ne ménager aucun effort pour réduire autant que faire se peut le coût social de la libéralisation des échanges, en procédant notamment à une analyse *ex ante* de l'impact social des changements politiques, plus particulièrement en ce qui concerne l'impact des prix sur les pauvres, du risque de perte de marchés importants pour les producteurs modestes et des variations de la demande de main-d'œuvre, qui devront être dûment prises en compte lors de l'élaboration des politiques.

13. Lord Brett, au nom du groupe des travailleurs, a exprimé aux membres du groupe d'étude ayant réuni le BIT, la CNUCED et l'OMC son appréciation des documents présentés et des exposés, lesquels constituent à son avis une contribution majeure à la compréhension des relations complexes entre libéralisation du commerce et emploi. Comme cela a été dit à M. Moore, dans ce domaine, de l'avis des travailleurs l'écart entre la théorie et la pratique est considérable. Tout en reconnaissant que la liberté des échanges est préférable au protectionnisme, les syndicats des pays en développement comme ceux des pays développés se trouvent dans une situation difficile chaque fois qu'un grand nombre de travailleurs perdent leur emploi en raison de variations des échanges et que les nouveaux emplois créés se révèlent peu rémunérés, peu qualifiés et assortis de conditions médiocres. L'un des aspects de cet espace restreint des politiques auquel M. Kozul-Wright a fait allusion réside dans la difficulté aussi bien d'étendre la couverture de la protection sociale que de relever son niveau. Le document du BIT vise assurément juste lorsqu'il préconise une intégration bien plus forte des politiques, et avant tout de la promotion du travail décent, dans les efforts d'ouverture des marchés des pays industrialisés aux exportations des pays en développement, notamment dans l'optique de l'allègement de la dette. Les trois dossiers présentés et les exposés font ressortir sans ambiguïté l'intérêt d'une approche intégrée. M. Funes de Rioja, au nom du groupe des employeurs, a déclaré que le document actualisé du BIT n'est pas aussi bien équilibré que celui de novembre. A son sens, le problème n'est pas l'inégalité des salaires, mise en relief dans le document, car si l'on considère l'aspect positif, le commerce et la technologie génèrent une demande de travailleurs qualifiés et rendent donc possible un accroissement des gains. Les changements technologiques expliquent en partie l'évolution de la disparité des salaires, l'écart entre travailleurs qualifiés et travailleurs non qualifiés se creusant en cas de pénurie de compétences et se résorbant lorsque les politiques liées aux ressources humaines ont pour effet d'augmenter le nombre de travailleurs qualifiés disponibles. La libéralisation des échanges aide à réduire la pauvreté, comme il est établi dans de nombreuses études, en contribuant à créer des emplois, pour autant qu'elle soit assortie d'autres politiques nationales et internationales. Le commerce ouvre des perspectives à d'autres politiques qui deviennent à leur tour nécessaires pour que le commerce donne la pleine mesure de ses capacités. Un environnement favorable et des institutions de soutien recouvrent notamment la prééminence du droit, le respect du droit de la propriété et du droit des contrats, des investissements dans la mise en valeur des ressources humaines pour tirer profit des produits et services à plus forte valeur ajoutée, la réalisation d'un avantage comparatif pour les biens échangeables au niveau international, des politiques d'investissement ainsi

qu'une administration publique transparente, bien gérée, prête à simplifier les formalités et dotée d'un personnel qualifié. Au niveau international, une libéralisation fructueuse du commerce exige un véritable régime de libre-échange qui assure l'accès aux marchés des produits et services pour lesquels les pays en développement possèdent un avantage comparatif. Les pays en développement, et en particulier ceux que la Banque mondiale a désignés comme étant en marge des flux d'investissements étrangers, doivent recevoir une aide pour être en mesure de s'adapter aux changements et d'atténuer les coûts occasionnés à court terme par l'ouverture de leur économie.

- 14.** Les personnes qui sont intervenues successivement au cours du débat ont confirmé l'appréciation favorable exprimée par les porte-parole du groupe des travailleurs et du groupe des employeurs à propos des documents et des exposés, faisant leur éloge à la fois pour leur souci du détail et pour la profondeur de vue des analyses. Le défi que représentent aussi bien l'idée d'une ouverture encore plus large du commerce international à travers le cycle de négociations ouvert par la Conférence de Doha que l'amélioration de la capacité des pays industriels et des pays en développement de s'adapter aux fluctuations du commerce, des investissements, de la production et de l'emploi est considérable. Les avis sont unanimes pour considérer qu'une approche intégrée est indispensable, mais nombre d'intervenants ont souligné les difficultés qui se présentent à cet égard. L'Union européenne, par exemple, a adopté l'ambitieuse stratégie de Lisbonne qui fait parfaitement écho aux défis sur le plan des politiques définis par l'OIT. Ainsi, elle entrevoit dans ce domaine un champ de collaboration particulièrement vaste, par exemple sur la contribution des activités à l'appui du travail décent à l'élimination de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les intervenants des pays en développement, quant à eux, ont exprimé leur préoccupation persistante devant la lenteur de l'évolution de la situation concernant les obstacles tarifaires opposés par les pays industriels. Il reste beaucoup à faire dans plusieurs domaines: faire disparaître les crêtes tarifaires, permettre que les personnes se déplacent librement et obtenir que les engagements pris en matière de traitement préférentiel soient respectés. L'allègement de la dette reste une question particulièrement d'actualité, comme peut l'être aussi la tendance à des transferts de ressources plus importants et plus prévisibles, éventuellement par le biais d'une nouvelle attribution de droits de tirage spéciaux. La dure réalité des choses veut que, dans bien des pays en développement, la libéralisation des échanges se traduise par des pertes d'emplois dans les entreprises les plus petites et que les investissements étrangers entraînent des restructurations à grande échelle. L'éventail des politiques de l'emploi proposées par l'OIT et mises au point dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi sont assurément très judicieuses, mais peu de pays ont les moyens de financer les transferts de revenus et le développement des institutions qu'elles présupposent, ne serait-ce, par exemple, que pour développer l'éducation et la formation professionnelle. Les effets bénéfiques de la mondialisation sur l'emploi dont parle l'OMC ne se concrétisent pas nécessairement. Le représentant travailleur de l'Afrique du Sud a illustré ce problème en des termes assez frappants, évoquant l'exemple du secteur du vêtement dans son pays, où la libéralisation des importations a entraîné une délocalisation de l'industrie loin des centres traditionnels et une prolifération d'établissements fonctionnant en marge de toutes règles et pratiquant hélas des conditions de travail qui sont parfois inhumaines. D'autres intervenants ont fait valoir que les inégalités entre les régions et entre les professions s'accroissent et attisent les tensions sociales. Ce sont des efforts considérables qui seraient nécessaires pour soutenir les politiques d'ajustement des pays en développement, notamment en ce qui concerne leur marché du travail. L'approche globale préconisée par l'OIT devrait également tenir compte des différences d'un pays à l'autre, concernant par exemple les petits Etats insulaires.
- 15.** Réagissant aux divers arguments développés, les membres du groupe d'étude ont répondu à un certain nombre de questions et commentaires précis concernant les recherches évoquées. M. Lee a estimé que les débats ont fait ressortir la nécessité de recherches plus approfondies, notamment pour savoir dans quelle mesure la concurrence qui s'exerce dans



le secteur de la production internationale présentant la plus faible valeur ajoutée influe négativement sur les conditions de travail. D'une manière générale, les débats ont révélé clairement qu'un défi se pose à l'OIT: comment contribuer à ce que les politiques nationales puissent tirer un meilleur parti des bienfaits que la libéralisation des échanges renferme en puissance sur les plans de la protection sociale, des systèmes éducatifs, d'une politique active du marché du travail et de la contribution que les droits fondamentaux des travailleurs sont susceptibles d'apporter à une bonne gouvernance. De l'avis de M. Kozul-Wright, une politique financière et macroéconomique volontariste sera la clé du processus d'ajustement que nécessitent les distorsions et asymétries systémiques des échanges commerciaux. Se réjouissant des perspectives de collaboration fructueuses entre l'OMC et l'OIT, M. Bacchetta a jugé nécessaire que les études et les analyses se poursuivent, parallèlement au programme de travail résultant de la Conférence de Doha.

## **Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation établie par l'OIT: informations sur les progrès réalisés**

16. En présentant la troisième question à l'ordre du jour, j'ai félicité le Directeur général et le Bureau des progrès accomplis depuis la dernière réunion du groupe de travail en novembre 2001. La commission mondiale composée d'éminentes personnalités est maintenant constituée; elle est coprésidée par la Présidente de la Finlande, M<sup>me</sup> Tarja Halonen, et le Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Benjamin William Mkapa. J'ai constaté que la composition de la commission correspond tout à fait aux critères convenus en novembre 2001: personnalités éminentes nanties d'une autorité et représentation équilibrée. Le document présenté au groupe de travail<sup>6</sup> fait le point des progrès accomplis et évoque certains aspects plus pratiques. Il énonce également les différentes questions qui seront traitées par la commission à sa première réunion. Il évoque le consensus auquel est parvenu le groupe de travail concernant le mandat de la commission, que j'ai résumé dans mon rapport présenté au Conseil d'administration en novembre dernier et qui tient compte des documents et des discussions du groupe de travail ainsi que des communications écrites.
17. Le groupe des employeurs a déclaré que, bien que les questions que le groupe de travail souhaite voir examiner par la commission aient été évoquées dans le rapport oral du président en novembre, il s'attendait à ce que le mandat de la commission soit systématisé avant d'être présenté au groupe de travail à cette session, et a regretté que cela n'ait pas été fait. Le groupe des employeurs juge nécessaire que les travaux de la commission s'inscrivent dans un cadre bien défini. Le groupe des travailleurs a félicité le Directeur général pour l'équilibre réalisé au sein de la commission. Cette dernière dispose maintenant de toutes les informations utiles sur ce que le Conseil d'administration attend d'elle. Les membres du groupe ont relevé qu'il appartiendra au Conseil d'administration de décider de toute mesure ou décision à prendre une fois que le Directeur général aura proposé le rapport.
18. Le délégué du gouvernement du Danemark, s'exprimant au nom de l'Union européenne, s'est félicité des informations fournies par le Bureau et de l'équilibre de la composition de la commission (région d'origine, sexe et qualifications). L'Union européenne souhaite que la commission œuvre dans le cadre d'un vaste dialogue entre les organisations concernées, notamment les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'OMC.

<sup>6</sup> Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation établie par l'OIT: informations sur les progrès réalisés, document GB.283/WP/SDG/3/1.

La Commission européenne a également exprimé son soutien à la création de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Les rapports complexes entre la mondialisation et le développement social, y compris la promotion des droits sociaux fondamentaux et la gouvernance sociale, devraient être traités de manière intégrée.

- 19.** Le délégué du gouvernement de la Namibie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a confirmé le soutien du groupe à la commission et s'est déclaré convaincu qu'elle s'acquitterait de son mandat conformément aux termes convenus par le Conseil d'administration à sa 282<sup>e</sup> session. Le groupe de l'Afrique convient qu'il faut une certaine souplesse pour accorder à la commission l'espace nécessaire pour agir de manière significative. Il s'est également déclaré satisfait de la composition de la commission.
- 20.** Le délégué du gouvernement du Bangladesh, s'exprimant au nom du G77 et de la Chine, s'est félicité de l'équilibre de la répartition géographique des membres de la commission. Le groupe a réitéré la position déjà exprimée dans sa déclaration de novembre 2001: que la mondialisation soit abordée de manière globale, en traitant de tous les sujets intéressant les pays en développement, en particulier l'impact des divers aspects de la mondialisation sur certaines questions telles que la réduction de la pauvreté et le développement, et qu'elle se fonde sur une approche promotionnelle. Le groupe attend avec intérêt une méthode souple d'interaction et de consultation entre les Etats Membres et la commission pour leur permettre d'aborder tout nouveau sujet pouvant survenir. Il a demandé au Bureau d'avoir recours à toutes les compétences disponibles concernant ces questions dans les différents centres de recherche et organisations régionales. Il a réitéré le principe selon lequel les normes du travail constituent l'un des paramètres de base du rapport proposé et qu'elles ne devraient pas être utilisées comme une mesure commerciale, et que l'avantage comparatif des pays en développement ne devrait en aucune manière être remis en question. Le groupe comprend que la commission sera assistée du secrétariat de l'OIT pour mener à bien sa mission et qu'elle pourra compter sur les compétences techniques d'autres organisations internationales. Le Directeur général présentera son rapport à la Conférence internationale du Travail sous sa propre responsabilité; la Conférence examinera le rapport selon la procédure établie; toute mesure faisant suite au rapport suivra la procédure établie et se fondera sur des discussions appropriées — à la fois au Conseil d'administration et à la Conférence.
- 21.** Quelques autres délégués ont exprimé leur satisfaction à propos de la composition de la commission, de son équilibre et de la possibilité qu'elle donne au groupe de travail d'améliorer son propre travail et de renforcer la crédibilité de l'OIT et sa présence dans les débats mondiaux sur la politique sociale et économique. De nombreux délégués ont insisté sur la nécessité de puiser dans des compétences venant de différentes sources pour soutenir le travail de la commission et d'obtenir des contributions d'autres organisations régionales et internationales clés; ils ont insisté sur l'importance de la transparence. Plusieurs se sont dits disponibles pour des consultations et prêts à fournir des informations. Beaucoup ont également réaffirmé leur soutien au mandat de la commission et au consensus très large qui s'est dégagé sur la base du rapport du président du groupe de travail présenté en novembre 2001. Certains délégués ont demandé que les membres du groupe de travail soient tenus informés de l'état d'avancement des travaux et de tout retard dans le calendrier de travail, tout en notant que la qualité du produit final devrait déterminer le plan de travail et le calendrier.
- 22.** A propos des discussions, le Directeur général a déclaré que le mandat ne concernait pas seulement le fond, mais aussi l'aspect opérationnel. Il concerne toutes les décisions qui sont liées à l'organisation de la commission. Ce mandat concerne également les paramètres qui ont été définis pour la commission, lesquels ont été clairement énoncés dans le rapport du président de novembre 2001 et englobent les documents et les discussions en général.

Pour systématiser cela, le Directeur général a donné lecture des titres d'un certain nombre de documents qui seront transmis aux membres de la commission<sup>7</sup>. Selon lui, au lieu de chercher à faire une synthèse, il vaut mieux mettre tous les documents en question à la disposition de la commission de manière à rendre compte clairement des différents points de vue dans le contexte du consensus exprimé par le président. Cette façon de procéder lui paraît être le moyen le plus transparent de faire comprendre aux membres de la commission dans quel contexte le rapport a été demandé. Le Directeur général a tenu à transmettre aux membres de la commission le soutien du groupe de travail et son encouragement pour le travail qui leur reste à faire. Il a invité tous les pays et toutes les organisations d'employeurs et de travailleurs à envoyer des contributions sur des questions pour lesquelles ils pensent avoir une expérience et une connaissance particulières. Les contributions des autres organisations internationales seront également des contributions clés, et les membres du Conseil d'administration voudront sans doute encourager cela.

23. Résumant la discussion, j'ai remercié le Directeur général et le Bureau du rapport intérimaire, dont le groupe de travail a pris note. J'ai transmis le soutien du groupe de travail au Directeur général et à l'Organisation internationale du Travail dans leurs activités d'accompagnement de la commission. Pour finir, j'ai précisé que le groupe de travail et le Conseil d'administration continueront d'être tenus informés des travaux de la commission.

## Investissement dans une économie mondialisée et travail décent

24. Le représentant du Directeur général (M. Lee) a brièvement présenté le document intitulé «Investissement dans une économie mondialisée et travail décent»<sup>8</sup>. Il a passé en revue les tendances concernant les investissements transfrontières réalisés dans les pays en développement ces dix dernières années, en notant l'importance du rôle joué par les investissements étrangers directs. Il a évoqué les avantages que l'on peut tirer de la croissance des investissements transfrontières, tout en faisant remarquer que ce potentiel n'a pas été pleinement exploité, et il a passé en revue les raisons de ce phénomène. Il a ensuite décrit les formes que peut prendre l'impact des investissements transfrontières sur le travail décent. Se tournant vers les mesures à caractère général, il a évoqué un certain nombre de mesures de politique nationale qui pourraient être envisagées. Une approche plus prudente de la libéralisation financière est nécessaire. S'agissant des mesures à prendre au niveau international, il a fait remarquer que, dans tout cadre multilatéral qui serait susceptible de régir les investissements étrangers, la question des exonérations et des mesures transitoires à appliquer aux pays en développement mérite d'être examinée sérieusement.

<sup>7</sup> Moyens de renforcer l'action du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation, juin 2001; rapport oral du président du groupe de travail, juin 2001; renforcer l'action du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation: prochaines étapes, novembre 2001; rapport du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation: rapport oral du président du groupe de travail, novembre 2001; déclarations faites par les délégations en novembre 2001: déclaration faite par le délégué du Danemark au nom de l'Union européenne et d'un certain nombre de pays européens; déclaration présentée par le délégué de Cuba au nom du G77 et de la Chine; déclaration faite par le délégué de l'Inde au nom du G77 et de la Chine; remarques écrites reçues par le secrétariat: L'OIT et la dimension sociale de la mondialisation: document de base de l'OIE; L'OIT et la dimension sociale de la mondialisation: position de l'OIE adoptée par le Conseil le 10 novembre 2001.

<sup>8</sup> Document GB.283/WP/SDG/2.

25. Le groupe de travail a pris note du document sur l'investissement dans une économie mondialisée et le travail décent établi par le Bureau. Il a été convenu que la discussion sur ce document et cette question serait reportée au mois de novembre 2002. Certains membres du groupe de travail ont présenté des observations écrites au Bureau, et j'ai invité les autres à faire de même à la fin du mois de septembre au plus tard. Un document unifié et mis à jour sera préparé pour la réunion de novembre 2002 du groupe de travail.

Genève, le 20 mars 2002.